

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 426 et ses amendements concernant le lot 6 569 727 appartenant à Gestion Immobilière Flibotte Inc. situé au 272 à 290 rue du Faubourg à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village sera étudiée par le conseil à Notre-Dame.

La dérogation vise à :

- Autoriser une marge de recul arrière de 2.27 mètres de la ligne de terrain arrière soit 4.73 mètres de moins que les 7 mètres requis pour la marge de recul arrière prévue à la grille des spécifications.
- Autoriser une marge de recul avant de 6.15 mètres de la ligne avant du terrain, soit 1.35 mètres de moins que les 7.5 mètres requis.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 4 mai 2026 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 541, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 24^e jour de mars 2026.

Isabelle Dumont
Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1